

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 16, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 2:10 p.m. [ET] to study Bill C-16, An Act to amend certain Acts in relation to criminal and correctional matters (child protection, gender-based violence, delays and other measures).

Senator David M. Arnot (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon, colleagues. We are resuming our study of Bill C-16. We have completed clause-by-clause consideration, but we are now going to consider the report and observations.

In terms of the observations, we had a meeting with those who were putting forward these potential observations. The analysts and the clerk assisted us in this. The observations were grouped by themes. The analyst had noticed the themes and had been working on them in the morning. I believe all the themes are captured. They are all numbered. Of course, for ease of reference, the names of the senators who proposed the amendments are on this document, but, of course, in the final document, that will not be appearing because this will be the views of the majority of the committee.

There is a one-page report which has six paragraphs. It's very succinct. I propose we go through that first and then attached is every one of the observations.

Basically, it's page one, and this would be the eleventh report of the committee. The steering committee had seen a draft of this report earlier this week. We didn't discuss it fully, but we were generally in favour of that aspect.

Senator Pate: This is a question. I think everything is great in the report, but given we had so many submissions that we could not review because they weren't translated, I'm wondering if we want to make a comment about the particular challenges of doing this so quickly that we didn't have the benefit of all of the submissions — oh, it's there.

Senator Simons: It's such a good idea that somebody already had it.

Senator Pate: Yes, somebody did. Is there any way to comment? I apologize. It is there, and I must have read it and thought it was such a great idea that I would repeat it. In all seriousness, though, there were so many, and there was a richness to some of the ones we couldn't consider. Is there a way to really bring that out?

The Chair: Do you want to augment that a bit?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 juin 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 14 h 10 (HE) afin d'examiner le projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures).

Le sénateur David M. Arnot (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, chers collègues. Nous reprenons notre étude du projet de loi C-16. Nous avons terminé l'étude article par article, mais nous allons maintenant examiner le rapport et les observations.

En ce qui concerne les observations, on a tenu une réunion avec ceux qui voulaient en présenter. Les analystes et le greffier nous ont aidés à cet égard. Les observations ont été regroupées par thèmes. L'analyste avait remarqué ces thèmes et y a travaillé ce matin. Je pense qu'ils ont tous été inclus. Ils sont numérotés. Pour faciliter la consultation, les noms des sénateurs qui ont proposé les amendements figurent dans le document, mais, bien entendu, ils n'apparaîtront pas dans la version finale, car celle-ci reflètera les opinions de la majorité du comité.

Il y a d'abord un rapport d'une page qui compte six paragraphes. Il est très succinct. Je propose qu'on l'examine en premier, puis que l'on se penche sur les observations.

En gros, c'est à la page 1, et il s'agit du onzième rapport du comité. Le comité directeur avait pris connaissance d'une ébauche du rapport plus tôt cette semaine. On n'en a pas discuté en détail, mais on était généralement en faveur.

La sénatrice Pate : J'ai une question. Je pense que le rapport est excellent, mais étant donné que l'on a reçu tant de mémoires qu'il nous a été impossible de tous les examiner parce qu'ils n'avaient pas été traduits, je me demande si l'on veut faire un commentaire sur les difficultés particulières liées au fait d'avoir dû travailler si rapidement, ce qui nous a empêchés de bénéficier de l'ensemble des mémoires — ah, c'est déjà inclus.

La sénatrice Simons : C'est tellement une bonne idée que quelqu'un y avait déjà pensé.

La sénatrice Pate : Oui. Est-ce possible de faire un commentaire? Je m'excuse. C'est là, et j'ai dû le lire et j'ai pensé que c'était une si bonne idée que je voulais la reprendre. Mais sérieusement, il y en avait tellement, et certains dont on n'a pas pu tenir compte étaient d'une grande richesse. Y a-t-il moyen de vraiment faire ressortir cela?

Le président : Voulez-vous ajouter quelque chose?

Yes, it is factual. Since we are in session, you have to be recognized when you want to speak.

Senator Batters: Just so we are all clear, the steering committee did get a copy of this very quickly, I think, the other day. I made just a few notes, but we didn't have any opportunity to chat about it or to provide our revisions. I do have some revisions. They are not major, but I have a few, I think, important revisions for this first page here.

My first potential revision would be that because we did hear — and it's kind of unusual — from the Minister of Justice on two separate occasions, I think we should say that by including, “. . . the Minister of Justice and Attorney General of Canada on two separate occasions within a week.” That's pretty good.

I would also suggest adding in “Department of Justice officials” right after that. And then, I personally don't like the phrase “individuals with first-hand experience of intimate partner violence.” I would say, “victims of intimate partner violence and coercive control,” because that was an important part of this bill. But to say, “individuals with first-hand experience,” makes it sound like we also heard from the perpetrators of that.

The Chair: Personally, I don't have any trouble with what you've been saying on all of these so far.

Senator Batters: Okay, great. Then, later in that sentence, for the phrase “shared personal experiences of loss, hardship and vulnerability,” I wasn't sure about that. I think it kind of went considerably beyond that.

The Chair: What kind of phrasing would capture it better? It was compelling evidence —

Senator Batters: Yes.

The Chair: And very emotional.

Senator Batters: For sure. Regarding the words “loss, hardship and vulnerability,” I feel like it went way beyond that.

The Chair: Okay. Do you have any words that would capture it better? It's very nuanced.

Senator Batters: Devastation?

Senator Miville-Dechêne: It could be “victims or victims' families” instead of “those who shared” because we had both. We had victims and victims' families.

Oui, c'est factuel. Étant donné que l'on siège, vous devez être reconnue avant de prendre la parole.

La sénatrice Batters : Pour que les choses soient claires, le comité directeur en a reçu une copie très rapidement, je crois, l'autre jour. Je n'ai pris que quelques notes, mais l'on n'a pas eu l'occasion d'en discuter ni de proposer des modifications. J'en ai quelques-unes. Elles ne sont pas majeures, mais j'ai quand même quelques changements importants, je crois, à proposer pour la première page.

La première proposition, parce que nous avons reçu — et c'est un peu inhabituel — le ministre de la Justice à deux occasions distinctes, je pense que l'on devrait le dire en ajoutant « [...] le ministre de la Justice et procureur général du Canada à deux occasions distinctes au cours d'une semaine ». Cela serait très bien.

Je suggérerais aussi d'ajouter « des fonctionnaires du ministère de la Justice » tout de suite après. Et puis, personnellement, je n'aime pas l'expression « personnes ayant une expérience directe de la violence entre partenaires intimes ». Je dirais « victimes de violence et de contrôle coercitif entre partenaires intimes », parce que c'était une partie importante du projet de loi. Mais dire « personnes ayant une expérience directe » donne l'impression que nous avons également entendu les auteurs de ces actes.

Le président : Personnellement, tout ce que vous avez dit jusqu'à présent ne me pose aucunement problème.

La sénatrice Batters : D'accord, très bien. Puis, plus loin dans cette phrase, j'avais un doute sur l'expression « ont témoigné de leur expérience vécue, marquée par des pertes, des préjudices et de la vulnérabilité. ». Je pense que ça allait beaucoup plus loin que ça.

Le président : Quel genre de libellé permettrait de mieux saisir cela? C'était des témoignages percutants...

La sénatrice Batters : Oui.

Le président : Et très émotif.

La sénatrice Batters : Bien sûr. En ce qui concerne les mots « des pertes, des préjudices et de la vulnérabilité », j'ai l'impression que cela allait beaucoup plus loin.

Le président : D'accord. Quels mots rendraient mieux l'idée? C'est très nuancé.

La sénatrice Batters : Les ravages?

La sénatrice Miville-Dechêne : On pourrait dire « aux victimes ou aux familles des victimes » au lieu de « aux personnes qui ont témoigné », parce qu'il y avait les deux. Il y avait des victimes et des familles de victimes.

The Chair: All right. Thank you.

Senator Simons: The word “vulnerability” makes them sound weak and passive, and I think what really impressed me was that they had all become such powerful advocates. I don’t know if we can somehow find a word to show that. I don’t want it to sound trite by saying they went from being victims to being champions, but it could be something less slimy that says that. Let me see if I can —

Senator K. Wells: Just on that point, maybe it could be something like, “. . . who shared emotional and intense personal experiences of trauma, grief and resilience.”

Senator Simons: There. I like that.

Senator Batters: I found another place where we could put in the translation part because it is at the end of the fifth paragraph. But at the end of the third paragraph, where it says, “. . . received numerous briefs from interested parties . . . many of which have proposed amendments to the bill,” we could say “unfortunately.” And that’s where we could put a part about the inability to get these briefs circulated to the committee members because they weren’t translated. It could go there, especially because it’s talking about how people even proposed amendments and still we couldn’t send it to committee members, in addition to the other one later on.

There is a typo near the second line of the paragraph that starts with “Bill C-16.” In the second line, we should just take out “a criminal law” and just say “of criminal law.”

And then, at the end of that paragraph, when it says “many invited witnesses,” perhaps we add in the phrase “on key areas of concern” because that was a particular problem. We had some witnesses whom we really needed to hear from on both sides of very important issues in order to have a proper balance, and they just weren’t able to come on, like, a day or two days of notice.

Yes, in the last line of that paragraph, I think it would be a good addition if we could state how many important briefs could not be translated, if you have the number.

The Chair: Right. The analysts were saying you wanted to put an “unfortunately” with that whole sentence back up at the end of the third paragraph. The analyst is thinking of incorporating it down in the last sentence of the fourth paragraph.

Senator Batters: I just thought it could be in both places.

Le président : D’accord. Merci.

La sénatrice Simons : Le mot « vulnérabilité » les fait paraître faibles et passives, et je pense que ce qui m’a vraiment impressionnée, c’est qu’elles étaient toutes devenues de si puissantes porte-parole. Je ne sais pas si l’on peut trouver un mot qui communique bien cette idée. Je ne veux pas que ça fasse cliché de dire qu’elles sont passées du statut de victimes à celui de championnes, mais il y aurait peut-être une façon moins mièvre de l’exprimer. Laissez-moi voir si je peux...

Le sénateur K. Wells : On pourrait peut-être dire quelque chose comme : « [...] qui ont témoigné de leur expérience vécue, émotionnelle et intense, marquée par des traumatismes, des deuils et de la résilience. »

La sénatrice Simons : Voilà. J’aime cela.

La sénatrice Batters : J’ai trouvé un autre endroit où l’on pourrait parler de la traduction parce que ce sujet se trouve à la fin du cinquième paragraphe. Mais à la fin du troisième paragraphe, où il est écrit « [...] a reçu de nombreux mémoires [...] souvent accompagnés de propositions d’amendements », l’on pourrait ajouter « malheureusement ». Et c’est là que l’on pourrait parler de l’incapacité de distribuer les mémoires aux membres du comité parce qu’ils n’avaient pas été traduits. Cela pourrait se retrouver là, surtout parce que le texte mentionne que des personnes ont même proposé des amendements et que l’on n’a pas pu les transmettre aux membres du comité, en plus de l’autre passage qui suit plus loin.

Dans la version anglaise, il y a une coquille à la deuxième ligne du paragraphe qui commence par « Bill C-16 ». À la deuxième ligne, on devrait écrire « of criminal law » plutôt que « a criminal law ».

Puis, à la fin de ce paragraphe, quand il est écrit « de nombreux témoins invités », on pourrait peut-être ajouter « sur des enjeux clés », parce que c’était un problème particulier. On avait besoin d’entendre certains témoins des deux camps sur des questions très importantes afin de trouver un juste équilibre, mais ils n’ont tout simplement pas pu se présenter avec un préavis d’un ou deux jours seulement.

Oui, à la dernière ligne de ce paragraphe, je pense qu’il serait bon d’indiquer combien de mémoires importants n’ont pas pu être traduits, si vous connaissez ce nombre.

Le président : D’accord. Les analystes disaient que vous vouliez insérer « malheureusement » à la phrase de la fin du troisième paragraphe. L’analyste pense l’incorporer dans la dernière phrase du quatrième paragraphe.

La sénatrice Batters : Je me disais que l’on pourrait le mettre aux deux endroits.

The Chair: That doesn't hurt. The numbers would be in the second one.

Senator Batters: It amplifies the importance of that.

Senator Miville-Dechêne: I wanted to add one word. I'm sorry; I'm going back to the third paragraph. Maybe instead of "victims," if we have to mention it twice, we can use the term "survivors" because the term "survivor" is much more powerful than "victim." It gives some agency.

[Translation]

We could replace "individuals with firsthand experience" with the term "survivors," or "*survivants*" in French. They survived coercive control, they survived hardship. That term is used a lot to avoid victimizing them.

Dana Phillips, Analyst, Library of Parliament: Yes, and for family members who lost someone.

Senator Miville-Dechêne: They can also be described as survivors in a broader sense.

Ms. Phillips: The family members.

Senator Miville-Dechêne: The family members, yes. They can be described as survivors in general. For instance, the woman we met with survived her daughter.

[English]

Senator Simons: One of the things that really concerned me about this study is that there's a whole section about murders motivated by hate being made into first-degree murder, and we didn't hear from any witnesses from the Jewish community, the Muslim community, the queer community or the Black community on anything about that.

I'm just wondering if we could add in the phrase, where we say, "including provisions related to murder, intimate partner violence, sexual assault" — I don't know. "Hate crimes" is a bit too broad because it doesn't deal with other kinds of hate crimes. That was a big part of the bill, and we didn't hear from one witness on it.

Senator K. Wells: Hate-motivated.

The Chair: Yes, the analyst says, "murder, including hate-motivated murder."

Senator Simons: It's something to add to that.

Le président : Cela ne fera pas de tort. Les chiffres se trouveront dans le deuxième.

La sénatrice Batters : Cela en amplifie l'importance.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je voulais ajouter un mot. Je suis désolée; je reviens au troisième paragraphe. Peut-être qu'au lieu de « victimes », si l'on doit le mentionner deux fois, on pourrait utiliser le terme « survivantes », parce que ce terme est beaucoup plus puissant que « victime ». Il implique une certaine capacité d'action.

[Français]

Pour remplacer « individual » par « first-hand experience », on pourrait utiliser l'expression « survivants », « survivors » en anglais. En effet, ils ont survécu au contrôle coercitif, ils ont survécu à la difficulté. On utilise beaucoup ce terme pour ne pas victimiser les victimes.

Dana Phillips, analyste, Bibliothèque du Parlement : Oui, et pour les membres de la famille dans laquelle quelqu'un est décédé.

La sénatrice Miville-Dechêne : On peut aussi les qualifier, au sens large, de survivants.

Mme Phillips : Les membres de la famille.

La sénatrice Miville-Dechêne : Les membres de la famille, oui, mais on peut aussi dire en général des survivants, parce qu'elle a survécu à sa fille, celle qu'on a rencontrée.

[Traduction]

La sénatrice Simons : L'une des choses qui m'ont vraiment préoccupée à propos de cette étude, c'est qu'une section complète porte sur les meurtres motivés par la haine pour en faire des meurtres au premier degré, et nous n'avons entendu à ce sujet aucun témoin issu de la communauté juive, de la communauté musulmane, de la communauté queer ou de la communauté noire.

Je me demande juste si nous pouvons faire un ajout dans la phrase en disant « y compris en ce qui touche au meurtre, à la violence entre partenaires intimes, à l'agression sexuelle » — je ne sais pas. Le terme « crimes haineux » est un peu trop générique parce qu'il n'englobe pas d'autres types de crimes haineux. C'était une partie importante du projet de loi, et nous n'avons pas entendu un seul témoin à ce sujet.

Le sénateur K. Wells : Vous parlez de ce qui est motivé par la haine.

Le président : Oui, l'analyste dit : « au meurtre, incluant le meurtre motivé par la haine ».

La sénatrice Simons : C'est quelque chose à ajouter.

The Chair: Sure. That's good.

Are we okay with the report in those first paragraphs prior to the mention of all the observations? Okay.

Do you want to go through each paragraph individually? That's probably the best way, I guess. I was hoping to be able to do it by themes. I will ask the analyst to speak to each one of these. She will explain the instructions, which were convoluted — not really — and then the themes that she found. These are not in any particular order. If you want to change the order, it's up to you. This is how it naturally fell together for the analysts.

Senator Batters: I'm just thinking that any public watching this obviously doesn't have this with them, so maybe each of these individual ones could be read out before the discussion starts so that people know what we're talking about. Not the whole thing, but just section by section.

Dana Phillips, Analyst, Library of Parliament: Senators, we just took the observations that you submitted and did our best to group them under themed headings. We tried to identify overlapping points to reduce repetition but otherwise remained as faithful as possible to the language you've submitted.

As Senator Arnot mentioned, they are not in any particular order, and we didn't do a lot of wordsmithing given the short time frame.

Senator K. Wells: We will probably want to reorder the ones that maybe had the greatest amount of support, like victim notification, coercive control and then social supports. The other ones all seem to have different levels of support, but those seem to be the ones most frequently mentioned, so maybe they should go first.

Also, in terms of a minor layout point, when you have your paragraphs 1, 2, 3 and 4, sometimes you have one line and a blank space between paragraphs and items, and other times you don't. I just want to be consistent. That's the editor in me, sadly.

Ms. Phillips: I really appreciate all of your feedback. I think we could remove those numbers entirely if senators are agreeable to that.

I should have also said that we're very open to revisions in whatever way you see fit. This was done quickly.

Senator K. Wells: Again, just to be clear, regarding the names you have beside them for the senators, that won't be in the final report? It's just for our reference of where they came from?

Le président : Bien sûr. C'est bon.

Approuvez-vous le rapport dans ces premiers paragraphes avant la mention de toutes les observations? D'accord.

Voulez-vous examiner chaque paragraphe individuellement? Je suppose que c'est probablement la meilleure façon de procéder. J'espérais pouvoir le faire par thèmes. Je vais demander à l'analyste de parler de chacun de ces paragraphes. Elle va expliquer les instructions, qui étaient compliquées — pas vraiment —, puis les thèmes qu'elle a trouvés. Ils ne sont pas dans un ordre particulier. Si vous voulez en changer l'ordre, libre à vous de le faire. C'est l'ordre dans lequel ils se sont naturellement retrouvés pour les analystes.

La sénatrice Batters : Je suis en train de me dire que toute personne qui nous regarde n'a évidemment pas ces paragraphes. Nous pourrions donc peut-être tous les lire avant d'entamer la discussion pour que les gens sachent de quoi nous parlons. Je ne parle pas de lire le libellé en entier, mais de tout simplement lire une section à la fois.

Dana Phillips, analyste, Bibliothèque du Parlement : Sénateurs, nous venons tout juste de prendre les observations que vous avez présentées et nous avons fait de notre mieux pour les regrouper par thèmes. Nous avons tenté de cerner les chevauchements pour réduire la répétition, tout en respectant autant que possible le libellé présenté.

Comme l'a mentionné le sénateur Arnot, ils ne sont pas dans un ordre particulier, et nous ne les avons pas beaucoup remaniés compte tenu du peu de temps à notre disposition.

Le sénateur K. Wells : Nous allons probablement vouloir changer l'ordre de ceux qui obtenaient peut-être le plus d'appui, comme la notification aux victimes, le contrôle coercitif puis les mesures de soutien social. Les autres semblent tous obtenir différents degrés de soutien, mais ceux-là semblent être ceux qui ont été mentionnés le plus souvent, et ils devraient donc peut-être figurer en premier.

De plus, j'ai un petit point concernant la présentation. Aux paragraphes 1, 2, 3 et 4, il arrive parfois qu'on a une ligne puis un espace vide entre les paragraphes et les observations, et parfois pas. Je veux tout simplement faire preuve de cohérence. C'est le rédacteur en moi qui parle, malheureusement.

Mme Phillips : Je vous remercie tous beaucoup de vos commentaires. Je pense que nous pourrions supprimer tous ces chiffres si les sénateurs sont d'accord.

J'aurais également dû dire que nous sommes disposés à apporter toutes les modifications qui s'imposent selon vous. Nous avons procédé rapidement.

Le sénateur K. Wells : Pour que ce soit clair, je répète encore une fois que les noms qui figurent à côté des observations pour la gouverne des sénateurs ne se trouveront pas dans le

Ms. Phillips: Yes.

Senator K. Wells: Great.

Senator Batters: I was going to suggest: In keeping with what Senator Wells was just suggesting, there are some of these — as I'm looking through very quickly here — that I am supportive of. There are other ones that I'm absolutely not supportive of, so maybe it could have "the committee agreed," and as we determine as we go through them, those could be the ones that all of us on the committee agreed to, and then there are other ones that the majority of the committee agreed to, and then there might even be some that only a minority of the committee agreed to, but they still want them in there. We could do that.

The Chair: "The committee agreed to" would be unanimous, and then "the majority" would be less than unanimous, and then "the minority" is to capture all the observations that may not have had support from all committee members. Okay, that's fair. That way, we get everything in. Thanks for that advice.

In terms of order, it seems like "Victim Notification of Bail and Release Decisions" will be the first one, obviously. The second one will be "Coercive Control," and the third one will be "Social Supports for Victims and Survivors." Does anyone feel strongly about the rest of the themes or where they show up?

Senator K. Wells: Do you want to do quick straw polls on them? That will get you the order on unanimous, majority and minority, and that will dictate how they get laid out in the report.

The Chair: True. The way I see it, then, number 4 on victim notification of bail becomes the first observation. The second observation is number 5 on coercive control, including number 6. Third, social supports for victims and survivors would be the third observation.

Senator Miville-Dechêne: Under "Coercive Control," where it says, "This Committee recommends that Parliament consider studying the inclusion of seniors," hasn't that already been agreed to by the House of Commons? No? They are not studying that? They are just saying later? Do we know if the House of Commons —

rapport final. C'est juste pour nous permettre de savoir d'où elles proviennent, n'est-ce pas?

Mme Phillips : Oui.

Le sénateur K. Wells : Parfait.

La sénatrice Batters : J'allais dire que, conformément à ce que le sénateur Wells vient tout juste de proposer — et j'y jette très rapidement un coup d'œil —, j'appuie certaines de ces observations. Il y en a d'autres auxquelles je m'oppose sans réserve. On pourrait peut-être donc écrire « le comité s'est entendu », et à mesure que nous les examinerons pour ensuite prendre une décision, il pourrait y avoir celles que tous les membres du comité ont appuyées puis celles que la majorité des membres ont appuyées. Il pourrait peut-être même ensuite y avoir les observations que seulement une minorité des membres ont appuyées, mais qu'on voulait quand même avoir ici. Nous pourrions procéder de cette façon.

Le président : On dirait « le comité s'est entendu » lorsque c'est unanime. « La majorité » serait employée lorsque ce ne l'est pas et « la minorité » regrouperait toutes les observations qui n'auraient peut-être pas reçu l'appui de tous les membres du comité. D'accord. C'est bon. De cette façon, nous inscrivons tout. Merci de cette recommandation.

Pour ce qui est de l'ordre, on dirait, de toute évidence, que nous aurons en premier « Notification aux victimes des décisions de libération sous caution et de mise en liberté ». « Contrôle coercitif » sera le deuxième point abordé, et le troisième sera « Soutiens sociaux pour les victimes et les survivants ». Est-ce que quelqu'un accorde une importance particulière aux autres thèmes ou à l'ordre dans lequel ils apparaissent?

Le sénateur K. Wells : Voulez-vous nous sonder rapidement? Vous sauriez ainsi ce qui fait l'unanimité et ce qui reçoit l'appui d'une majorité et d'une minorité des membres du comité, ce qui déterminera la façon dont ils apparaissent dans le rapport.

Le président : C'est vrai. De mon point de vue, le numéro 4 sur la notification en cas de mise en liberté sous caution devient alors la première observation. La deuxième est le numéro 5 sur le contrôle coercitif, ce qui comprend le numéro 6. La troisième observation porterait sur les soutiens sociaux pour les victimes et les survivants.

La sénatrice Miville-Dechêne : Sous « Contrôle coercitif », il est écrit : « Le comité recommande que le Parlement envisage d'étudier la possibilité d'inclure les aînés ». La Chambre des communes ne s'est-elle pas déjà entendue à ce sujet? Non? N'étudie-t-elle pas la question? On dit tout simplement que ce serait plus tard, n'est-ce pas? Savons-nous si la Chambre des communes...

Ms. Phillips: There has been a study of Bill C-332 where this issue came up, and there's been a study on elder abuse at the House of Commons. I'm not sure if there was a study specifically on this.

Senator Miville-Dechêne: No, maybe they just decided to postpone it.

Ms. Phillips: Right.

Senator Miville-Dechêne: Okay, so we're not repeating.

Senator Batters: Is what you're thinking about perhaps the general review occurring five years after this bill comes into effect? That's all part of coercive control, not just limited to that, but I think that's what it involves.

Senator Miville-Dechêne: Thank you.

Senator Simons: Number 5 is: "This Committee recommends that Parliament consider studying the inclusion of seniors, older adults, and elderly people"

Those are all kind of the same people. I think it could be "the inclusion of seniors and people with physical and/or mental disabilities," not just elderly people. Do you know what I mean? I don't think we need to say, "seniors, older adults and elderly people."

The Chair: With Indigenous Peoples, there is the word "Elders," I think, which Senator Prosper talked about.

Senator Simons: Yes, but we are not using the word "Elders." We are saying "elderly."

The Chair: I know.

Senator Simons: That's not the same thing.

The Chair: That's true.

Senator Simons: But I really like the last sentence, and I think that maybe comes from Senator Wells.

The Chair: Which one? I didn't hear what you said. I'm sorry.

Senator Simons: It reads:

It is also important to note that coercive control is about the deliberate abuse of power and can impact anyone in a vulnerable care relationship that is independent of biological or familial relationship.

Mme Phillips : La question a été abordée pendant l'étude du projet de loi C-332, et il y a eu une étude sur la maltraitance des aînés à la Chambre des communes. Je ne sais pas si on a précisément étudié cette question.

La sénatrice Miville-Dechêne : Non. On a peut-être tout simplement décidé d'y revenir plus tard.

Mme Phillips : Je vois.

La sénatrice Miville-Dechêne : D'accord. Donc, nous ne nous répétons pas.

La sénatrice Batters : Pensez-vous peut-être à l'étude générale qui a lieu cinq années après l'entrée en vigueur du projet de loi? Tout cela porte sur le contrôle coercitif, sans s'y limiter, mais je pense que c'est de cela qu'il s'agit.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci.

La sénatrice Simons : Le numéro 5 est : « Le comité recommande que le Parlement envisage d'étudier la possibilité d'inclure les aînés, les personnes âgées [...] »

Il s'agit pas mal des mêmes personnes. Plutôt que de ne parler que des aînés, je pense qu'on pourrait dire : « d'inclure les aînés et les personnes ayant un handicap physique ou mental ».

Le président : Dans le cas des Autochtones, en anglais, je crois qu'on emploie le mot *Elders*, comme l'a mentionné le sénateur Prosper.

La sénatrice Simons : Oui, mais ce n'est pas ce que nous utilisons ici dans la version anglaise. Nous disons « elderly ».

Le président : Je sais.

La sénatrice Simons : Ce n'est pas la même chose.

Le président : En effet.

La sénatrice Simons : Cela dit, j'aime beaucoup la dernière phrase, et je pense qu'elle est peut-être du sénateur Wells.

Le président : Laquelle? Je ne vous ai pas entendue. Désolé.

La sénatrice Simons : Il est écrit :

Il est également important de noter que le contrôle coercitif est un abus délibéré de pouvoir et peut toucher toute personne vulnérable se trouvant dans une relation de dépendance, indépendamment de tout lien biologique ou familial.

The Chair: That becomes number 2. “Social Supports for Victims and Survivors” is currently numbers 7 and 8. On page 3? I can’t see everybody at the same time.

Senator Batters: I’m basically okay with much of numbers 7 and 8, except the sentence in number 8 that says, “With better resourcing, these organizations could spend more time helping women instead of fundraising.” It seems very dismissive of all the incredible work that a lot of these organizations do in order to do this fundraising. I think probably the intent is to say that they shouldn’t have to spend so much of their time doing that, but it sounds pretty dismissive of all their significant efforts, including places like in my hometown of Regina. So I don’t like that sentence; the rest of it I’m okay with.

Senator Clement: That was a direct quote from the witness.

Senator Batters: It’s not quoted and it doesn’t — I don’t know. I can’t agree to it with that —

The Chair: What’s the gist? There is a clarion need for better resourcing for supports for victims and survivors. Is that okay? It could read: “There is an acute clarion need for better resourcing for victims and survivors.” Period.

Ms. Phillips: It is: “There is an acute clarion need for better resourcing for victims and survivors.”

The Chair: Okay. So that maintains that the first three are all agreed to by the whole committee. Does anyone have a suggestion about where number 4 should come from and which one should be number 4?

Senator Pate: I would suggest the social supports — all of the supports — be number 1. That’s where there is agreement, I think, from the whole committee. And then do the victim notification and then the coercive control.

The Chair: Okay. I thought we had agreed that number 1 would be victim notification.

Senator Pate: Well, it already exists in the law, so we’re restating, but okay.

The Chair: But it’s — yes.

Le président : Cela devient le numéro 2. Le thème des « soutiens sociaux pour les victimes et les survivants » se trouve actuellement aux numéros 7 et 8. Est-ce à la page 3? Je ne peux pas voir tout le monde en même temps.

La sénatrice Batters : La majeure partie de ce qui se trouve aux numéros 7 et 8 me convient, essentiellement, sauf la phrase au numéro 8 qui dit : « Avec de meilleures ressources, ces organisations pourraient consacrer plus de temps à aider les femmes et moins de temps à recueillir des fonds. » Cela rejette du revers de la main tout le travail incroyable qu’une grande partie de ces organisations fait pour recueillir ces fonds. Je pense que ce qu’on veut dire, c’est qu’elles ne devraient pas devoir passer autant de temps à recueillir des fonds, mais dans cette phrase, on ne semble pas tenir compte de tous les efforts considérables qu’elles déploient, y compris dans des endroits comme Regina, ma ville natale. Je n’aime donc pas cette phrase; le reste me convient.

La sénatrice Clement : C’est une citation qui provient directement d’un témoin.

La sénatrice Batters : Ce n’est pas présenté comme une citation et ce n’est pas... Je ne sais pas. Je m’y oppose compte tenu de...

Le président : Quel est l’essentiel du message? On a urgemment besoin de meilleures ressources pour soutenir les victimes et les survivants. Est-ce bien de quoi il retourne? On pourrait dire : « Il existe un besoin urgent et impérieux de renforcer les moyens mis à la disposition des victimes et des survivants. » Point final.

Mme Phillips : Vous avez dit : « Il existe un besoin urgent et impérieux de renforcer les moyens mis à la disposition des victimes et des survivants. »

Le président : C’est bon. Les trois premiers reçoivent donc encore l’appui de tous les membres du comité. Quelqu’un a-t-il une proposition quant à ce que le numéro 4 devrait être?

La sénatrice Pate : Je proposerais que les soutiens sociaux — tous les soutiens — soient le numéro 1. Je crois que c’est là-dessus que tous les membres du comité s’entendent. Nous aurions ensuite la notification aux victimes puis le contrôle coercitif.

Le président : D’accord. Je pensais que nous étions tous d’accord pour que les notifications adressées aux victimes soient le numéro 1.

La sénatrice Pate : Eh bien, cela existe déjà dans la loi. Nous ne faisons que le réaffirmer, mais d’accord.

Le président : Mais c’est... oui.

Senator Pate: It's already the law. That's because some don't want it; that's why it is written that way. I was part of those provisions. Some victims did not want necessarily to be notified, so it was written that way, anyway.

Senator Miville-Dechêne: It has some unintended consequences, I think.

The Chair: Do you feel strongly about the change of the order?

Senator Pate: I actually do because it's already the law. The fact that we're restating and putting it in again and making it number 1, yes, I do, if we're going to number them.

Senator K. Wells: They could not be numbered, just under what's unanimous, what's majority and what's minority.

The Chair: Correct. The numbers won't be on there.

Senator Pate: Let's put it under majority then.

The Chair: Okay.

Senator Simons: So you don't support it?

Senator Pate: Well, I support it, but it's already there; that's the point. Yes, it is. We didn't hear from the groups that would — anyway.

Senator Batters: If it were entirely already there, then the Federal Ombudsperson for Victims of Crime would not have recommended some amendments to clarify it in the law.

Senator Miville-Dechêne: I'm sorry. I'm not following you. What is in the law is if you demand it. And what the ombudsperson is saying is that it should be the reverse: We should tell the victims. I think there is a huge difference between that.

The Chair: All right. So the committee agreed we'll have three paragraphs. They are not in order. They will be, but it's not meant to be by priority, like from 1 to 10. So victim notification, coercive control and social supports are in the —

Senator Simons: What about "Justice System Resourcing"? That should be up there too.

La sénatrice Pate : C'est déjà dans la loi. C'est parce que certaines personnes n'en veulent pas; c'est pour cette raison que c'est écrit de cette façon. J'ai participé à la rédaction de ces dispositions. Certaines victimes ne veulent pas nécessairement recevoir de notifications, et nous l'avons donc écrit de cette façon.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je crois qu'il y a des conséquences imprévues.

Le président : Le changement dans l'ordre vous tient-il vraiment à cœur?

La sénatrice Pate : Oui, car c'est déjà dans la loi. Si nous les numérotions, j'y tiens, car nous le réaffirmons en l'inscrivant à nouveau et en en faisant le numéro 1.

Le sénateur K. Wells : Nous ne sommes pas obligés de les numéroter. Nous pourrions nous contenter de ce qui fait l'unanimité, de ce qui reçoit un appui majoritaire et de ce qui reçoit un appui minoritaire.

Le président : En effet. Les numéros ne seront pas inscrits.

La sénatrice Pate : Mettons alors cette observation avec celles qui reçoivent un appui majoritaire.

Le président : D'accord.

La sénatrice Simons : Vous êtes donc contre cette observation, n'est-ce pas?

La sénatrice Pate : Eh bien, je suis d'accord, mais c'est déjà inscrit; c'est l'argument. Oui, c'est le cas. Nous n'avons pas entendu les groupes qui seraient... peu importe.

La sénatrice Batters : Si c'était déjà entièrement inscrit dans la loi, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels n'aurait alors pas recommandé de modifications pour apporter des précisions.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis désolée. Je ne vous suis pas. La loi le propose aux gens qui le demandent, et ce que l'ombudsman dit, c'est que cela devrait être l'inverse : nous devrions le dire aux victimes. Je pense qu'il y a une énorme différence entre les deux.

Le président : Je vois. Donc, le comité s'est entendu pour que nous ayons trois paragraphes. Il n'y a pas d'ordre. Il y en aura un, mais ce n'est pas un ordre de priorités, par exemple de 1 à 10. Donc, la notification aux victimes, le contrôle coercitif et les soutiens sociaux sont dans...

La sénatrice Simons : Qu'en est-il des « ressources pour le système judiciaire »? Cela devrait figurer en tête de liste aussi.

The Chair: Okay. That's number 4 then, right? Number 4, which is currently numbers 9 and 10, is in the category of the committee agreed. Okay?

Senator Batters: In number 10, when it says, "Effective implementation requires the appointment of more judges," I mean, frankly, a lot of that is just the federal government filling the vacancies, not necessarily — as I brought up to the minister a number of times, he still has routinely 30-something, at-any-given-moment vacancies across the country. So it's not that there needs to be the appointment of many more beyond the existing spaces necessarily, but they need to make sure that they are actually filling the vacancies.

The Chair: Okay. So we'll say "filling the vacancies," but I think we're trying to capture not only that but also appointing more judges. We have 2,000 judges in Canada right now. We need 4,000 probably. I mean, it's huge. If you really want to make the trial delay go down, you're going to at least double all the supports and infrastructure. But anyway, that —

Senator Batters: It's just that we didn't hear any evidence about that. I'm sure you know very well about it because of your background, but we didn't hear anything about how we need 4,000 judges. That would be quite a big thing.

The Chair: No.

Senator Simons: We did hear Minister Fraser tell us yesterday and confirmed that Alberta has been requesting extra judges for years. Not that I'm carrying water for my good friend Danielle Smith, but Alberta's population has exploded, and we haven't had more judges appointed to be commensurate with that. That is on the record from the justice minister himself. So I agree with Senator Batters: It's really important to stress that they are taking too long to fill spaces, but they also need to increase the baseload of judges.

The Chair: Yes. So vacancies have to be filled. Did the Crown prosecutor from Ontario not talk about the requirement for more judges? She was talking about Crowns a lot.

Senator Simons: You know, I think she may have. I don't remember if both she and Mr. Dalrymple raised it then or if they raised it during Bill C-14. But definitely the minister said that provinces have been requesting more judges.

The Chair: Yes, more positions.

Senator Simons: Yes, they're not filled faster. It's that too, but also —

Le président : Je vois. C'est donc le numéro 4, n'est-ce pas? Le numéro 4, ce qui correspond actuellement aux numéros 9 et 10, se trouve dans la catégorie des points sur lesquels le comité s'est entendu. Êtes-vous d'accord?

La sénatrice Batters : Au numéro 10, où il est écrit qu'une « mise en œuvre efficace nécessite la nomination d'un plus grand nombre de juges »... Pour tout dire, c'est en grande partie le gouvernement fédéral qui pourvoit les postes vacants, pas nécessairement... Comme je l'ai mentionné au ministre à quelques reprises, il y a encore souvent, à tout moment, une trentaine de postes à pourvoir au pays. Il ne faut donc pas nécessairement nommer beaucoup plus de juges au-delà des postes qui existent déjà; il faut pourvoir les postes vacants.

Le président : D'accord. Nous allons donc parler de « pourvoir les postes vacants », mais je pense que nous voulons non seulement souligner cela, mais aussi dire qu'il faut nommer un plus grand nombre de juges. Nous en avons actuellement 2 000 au Canada. Il nous en faut probablement 4 000. C'est énorme. Si nous voulons vraiment réduire les délais avant les procès, il faudrait au minimum doubler le soutien offert et la taille de l'infrastructure. Quoi qu'il en soit, cette...

La sénatrice Batters : Nous n'avons tout simplement pas entendu de témoins à ce sujet. Je suis certaine que vous savez très bien ce qu'il en est compte tenu de votre expérience, mais nous n'avons rien entendu sur la nécessité d'avoir 4 000 juges. Ce n'est pas négligeable.

Le président : Non.

La sénatrice Simons : Le ministre Fraser nous a dit et confirmé hier que l'Alberta demande plus de juges depuis des années. Loin de moi l'idée de faire le travail de ma bonne amie, Danielle Smith, mais la population de l'Alberta a explosé, et on n'a pas nommé plus de juges qu'avant. Ces propos du ministre de la Justice figurent au compte rendu. Je suis donc d'accord avec la sénatrice Batters : il est très important de souligner qu'il s'écoule trop de temps avant que les postes soient pourvus, mais il faut aussi augmenter le nombre de juges.

Le président : En effet. Il faut donc pourvoir les postes vacants. La procureure de la Couronne de l'Ontario n'a-t-elle pas parlé de la nécessité d'avoir plus de juges? Elle a beaucoup parlé des procureurs de la Couronne.

La sénatrice Simons : Je crois qu'elle en a peut-être parlé. Je ne me souviens pas si la procureure ou Me Dalrymple en ont parlé à ce moment-là ou si c'était dans le cadre de l'étude du projet de loi C-14. Chose certaine, le ministre a dit que les provinces demandent plus de juges.

Le président : Oui, elles demandent davantage de postes.

La sénatrice Simons : Oui, ils ne sont pas pourvus plus rapidement. C'est également problématique, mais aussi...

The Chair: Can we get agreement on vacancies and creating more judge positions? Are you okay with that, Senator Batters?

So what isn't agreed upon so far? We have "The Overrepresentation of Indigenous and Black Communities." That should be agreed to unanimously, right? Okay.

Senator Saint-Germain: Can I suggest one edit in number 11? In the English version, it says, ". . . in this regard, particularly advocates from Indigenous and Black communities." I would say, ". . . advocates for Indigenous and Black communities." It's because not all advocates were either from Indigenous or Black communities. This would be consistent with the way we state it in the French version.

[Translation]

The French version says: "*en particulier, les défenseurs des communautés autochtones et noires.*"

[English]

The Chair: Does everybody agree with that? Okay.

Senator Saint-Germain: Would it be the time as well to speak to number 13? I have another comment.

The Chair: Okay.

Senator Saint-Germain: Dr. Pamela Palmater is the only person who is cited by name. Wouldn't it be relevant to say that we had an Indigenous academic or something else that would describe her without naming her?

The Chair: We don't usually name people in these observations, as I understand it.

Senator Batters: I was actually going to bring that up too, because she did not testify. She may well have been invited and was not able to come, as many witnesses weren't able to.

Does this come from a brief? Is that where it comes from? Was it a brief that was able to be filed with or distributed to our committee? It was. Wasn't that this morning? I didn't even see it. If there's a full summary of evidence or witness testimony in a report, that's the kind of thing that would be put in there, not specifically drawn out as to —

The Chair: I think we agree that we won't name Dr. Palmater, but we will include what she says. It could just be: "Bill C-16 contains no Indigenous . . ." It could be just a straight observation.

Le président : Pouvons-nous nous entendre sur les postes vacants et la création d'un plus grand nombre de postes de juge? Est-ce que cela vous convient, sénatrice Batters?

Donc, sur quoi ne nous sommes-nous pas entendus jusqu'à maintenant? Nous avons la « surreprésentation des communautés autochtones et noires ». Cela devrait être accepté à l'unanimité, n'est-ce pas? D'accord.

La sénatrice Saint-Germain : Puis-je proposer une modification au numéro 11? Dans la version anglaise, il est écrit : « [...] in this regard, particularly advocates from Indigenous and Black communities. » Je dirais plutôt : « [...] advocates for Indigenous and Black communities. » C'est parce que les défenseurs ne sont pas tous issus de la communauté autochtone ou de la communauté noire. Ce serait conforme à notre formulation dans la version française.

[Français]

La version française dit ceci : « en particulier, les défenseurs des communautés autochtones et noires ».

[Traduction]

Le président : Est-ce que tout le monde est d'accord? Bien.

La sénatrice Saint-Germain : Le moment est-il venu aussi de parler du numéro 13? J'ai un autre commentaire.

Le président : D'accord.

La sénatrice Saint-Germain : Mme Pamela Palmater est la seule personne dont on cite le nom. Ne serait-il pas pertinent de dire que nous avons entendu une universitaire autochtone ou de s'y prendre autrement pour la décrire sans la nommer?

Le président : Sauf erreur, nous ne nommons habituellement pas les gens dans ces observations.

La sénatrice Batters : J'allais moi aussi le mentionner, car elle n'a pas témoigné. On l'a peut-être invitée et elle n'a peut-être pas pu venir, comme beaucoup de témoins.

Est-ce que cela provient d'un mémoire? Est-ce la source? S'agit-il d'un mémoire qu'on a pu déposer ou qu'on a distribué aux membres de notre comité? C'est le cas. Est-ce que cela remonte à ce matin? Je ne l'ai même pas vu. S'il y a un résumé complet de témoignages dans un rapport, c'est le genre de chose qui se retrouverait là, sans nécessairement provenir...

Le président : Je pense que nous sommes tous d'accord pour ne pas nommer Mme Palmater, mais nous allons inscrire ce qu'elle dit. On pourrait tout simplement dire : « Le projet de loi C-16 ne contient pas de cadre autochtone [...] ». Cela pourrait tout simplement être une observation directe.

Ms. Phillips: That's a direct quote. Maybe we can paraphrase it, but as it is, it is a direct quote.

The Chair: Let's paraphrase it.

Senator Miville-Dechêne: If it comes from a brief, can we say, "The committee heard"?

The Chair: Okay. It is from a brief, so can you say, "The committee heard that"?

Ms. Phillips: The first line is from witness testimony, I believe. The second line is from a brief, yes.

Senator Miville-Dechêne: Perfect.

The Chair: We're going through numbers 14, 15 and 16, which would be the complete overrepresentation of Indigenous and Black communities.

Senator Batters: Can I ask a question about number 14? I don't recall it, but it's very possible there was this call for increased funding for Crown witness coordinators. I do not remember that testimony.

The Chair: It's from the Aboriginal communities.

Senator Batters: Was it in witness testimony or a brief?

The Chair: It's from a witness, I think.

Ms. Phillips: It was from the Indigenous Bar Association.

Senator Batters: Okay. So what are these positions? Could I have a little more information about this?

Ms. Phillips: I have to take a look. We're drawing heavily on the observations submitted to us. I can look into it, but it will take me a moment.

Senator Batters: Maybe the senator who brought that observation forward can —

The Chair: I don't know what a Crown witness coordinator is in the North.

Senator Batters: I don't either.

The Chair: I know what it could be.

Senator Batters: Right. If we're going to agree to an observation about it, I feel like I should at least know what it is.

Mme Phillips : C'est une citation directe. Nous pourrions peut-être paraphraser, mais pour l'instant, c'est une citation directe.

Le président : Paraphrasons.

La sénatrice Miville-Dechêne : Si cela provient d'un mémoire, nous pourrions dire que « le comité a entendu [...] »?

Le président : D'accord. C'est tiré d'un mémoire, et vous pourriez donc dire : « Le comité a entendu que [...] »?

Mme Phillips : Je crois que la première ligne provient d'un témoignage. La deuxième est tirée d'un mémoire, oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : Parfait.

Le président : Nous examinons les numéros 14, 15 et 16, qui englobent tout ce qui est dit sur la surreprésentation des communautés autochtones et noires.

La sénatrice Batters : Puis-je poser une question sur le numéro 14? Je ne me souviens pas, mais il est fort possible qu'il y ait eu un appel en faveur d'une augmentation du financement destiné aux coordonnateurs des témoins de la Couronne. Je ne me souviens pas de ce témoignage.

Le président : C'était une demande des communautés autochtones.

La sénatrice Batters : Était-ce dans un témoignage ou un mémoire?

Le président : Je crois que c'était dans un témoignage.

Mme Phillips : C'était une demande de l'Association du Barreau autochtone.

La sénatrice Batters : D'accord. Alors, quels sont ces postes? Pourrais-je avoir un peu plus d'information à ce sujet?

Mme Phillips : Je vais devoir vérifier cela. Nous nous sommes beaucoup inspirés des observations qui nous ont été soumises. Je peux vérifier, mais cela va me prendre un peu de temps.

La sénatrice Batters : La sénatrice qui a présenté cette observation peut...

Le président : Je ne sais pas en quoi consiste le poste de coordonnateur des témoins de la Couronne dans le Nord.

La sénatrice Batters : Moi non plus.

Le président : Je sais en quoi cela pourrait consister.

La sénatrice Batters : D'accord. Si nous acceptons une observation à ce sujet, je pense qu'il faudrait à tout le moins savoir de quoi il s'agit.

Senator Clement, do you have any additional information about that? I think it was your observation.

Senator Clement: It's from Ms. Perrie. Do you need to find the location of the quote? Is that it?

Senator Batters: I wanted to know: What are these Crown witness coordinators?

Senator Clement: I would have to go over her testimony.

Senator Batters: I wanted to know what they are.

Senator Clement: Yes.

The Chair: It's likely someone who is in the community who ensures the witnesses are available on time, et cetera. It's a big part of the administration of northern justice.

Senator Batters: I have a small typo in number 15. In the last line, "victim support" shouldn't be hyphenated. It's two separate words.

The Chair: Okay.

Allison Lowenger, Analyst, Library of Parliament: I situated that quote. As you mentioned, Senator Clement, it was from Ms. Perrie. She indicated one of her recommendations is:

... for increased funding for Crown witness coordinators in communities so that these individuals would be able to stay in contact with a complainant throughout the journey of their case and so that this individual would be aware of what is happening in their matter to ensure that their matter even needs to continue. . . .

Senator Batters: That's good. Thank you very much for looking that up. That's helpful.

Senator Simons: On the government website, it says they exist in the Yukon, Northwest Territories and Nunavut. They did a big government evaluation of how it's working in 2024. This is —

The Chair: It's a bona fide program.

Senator Simons: Yes.

The Chair: I think we're okay with that?

Senator Simons: It's run by the Public Prosecution Service of Canada.

The Chair: Thank you.

Sénatrice Clement, avez-vous des renseignements supplémentaires à ce sujet? Je pense que c'était votre observation.

La sénatrice Clement : Cela vient de Me Perrie. Avons-nous besoin de trouver l'origine de la citation? Est-ce bien cela?

La sénatrice Batters : Je voulais savoir en quoi consistent ces postes de coordonnateurs des témoins de la Couronne?

La sénatrice Clement : Il faudrait que je revoie son témoignage.

La sénatrice Batters : Je voulais savoir de quoi il s'agissait.

La sénatrice Clement : Oui.

Le président : C'est probablement quelqu'un au sein de la collectivité qui veille à ce que les témoins soient prêts à temps, etc. C'est un élément important de l'administration de la justice dans le Nord.

La sénatrice Batters : J'ai une petite coquille à signaler au numéro 15 dans la version anglaise. À la dernière ligne, il n'y a pas de trait d'union entre « victim » et « support ». Ce sont deux mots distincts.

Le président : D'accord.

Allison Lowenger, analyste, Bibliothèque du Parlement : J'ai trouvé la citation. Comme vous l'avez mentionné, sénatrice Clement, il s'agissait de Me Perrie. L'une de ses recommandations était :

[...] d'augmenter le financement des coordonnateurs des témoins de la Couronne dans les collectivités afin que ces personnes restent en contact avec le plaignant tout au long du cheminement de l'affaire, pour que le plaignant soit bien au courant de ce qui se passe dans son affaire et s'assurer que l'affaire doive même suivre son cours [...]

La sénatrice Batters : C'est bien. Merci beaucoup d'avoir vérifié. C'est utile.

La sénatrice Simons : Sur le site Web du gouvernement, on dit que ces postes existent au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut et qu'ils ont fait l'objet d'une vaste évaluation en 2024. C'est...

Le président : C'est donc un vrai programme.

La sénatrice Simons : Oui.

Le président : Je pense que nous sommes d'accord avec cela?

La sénatrice Simons : Il est géré par le Service des poursuites pénales du Canada.

Le président : Merci.

We're now at number 16. Is everyone okay with that? Now, just to be clear, we have "Monitoring and Review." Is that something that the whole committee can agree on?

Senator Miville-Dechéne: It seems to me that if we have to wait two years for the coercive control infraction to come into force, it's a little fast to do a review three years later. Because there is a two-year delay before the coming into force, there would be a review after just one year, which is not that long. Maybe we should go to five years, which is usual in general.

Senator Pate: That piece comes in then, but some of the others come in beforehand, so the other thing is, oftentimes, the review happens some period after the time frame. The idea was to have it be in place for a period of time so that we could start to see very quickly because if we don't see changes quickly, then it presumably would provide the government with the opportunity to change course.

Senator Dhillon: Can you realize the results in that time frame? There is a two-year runway and one-year timeline to collect the data and to determine its efficacy. Is that reasonable?

Senator Pate: We were basing the discussions about some of the evidence from other countries on the timelines of that and less.

Senator Batters: I have another question about this section. Number 19 says:

Parliament should ask for annual reporting on coercive-control charges, prosecutions, convictions, withdrawals, stays, victim demographics, accused demographics, and regional variation.

Ask for annual reporting from whom? That would have to be the provinces and the federal government.

We've always been hearing lots of times that this type of data is not routinely available. So who is Parliament going to ask? If it's an observation that has any teeth to it, it should say who we're asking it to. Given that we constantly hear that this data is not collected and given to anyone, I'm not sure that this achieves that.

The Chair: Could you say, "... from federal, provincial and territorial authorities ..."? Is that okay?

Senator Pate: How about just, "... seek annual reporting from federal, provincial and territorial ..."? Instead of "ask," seek it.

Nous en sommes maintenant au numéro 16. Est-ce que tout le monde est d'accord? Alors pour que ce soit clair, nous avons « Surveillance et réexamination ». Est-ce que tous les membres du comité sont d'accord?

La sénatrice Miville-Dechéne : Il me semble que s'il faut attendre deux ans pour que l'infraction de contrôle coercitif entre en vigueur, c'est un peu rapide de procéder à un examen trois ans plus tard. Comme il y a un délai de deux ans avant l'entrée en vigueur, il y aurait un examen après un an seulement, ce qui n'est pas très long. Nous pourrions porter cela à cinq ans, comme c'est le cas normalement.

La sénatrice Pate : Cet élément entre en vigueur à ce moment-là, mais d'autres avant cela, et l'autre point, c'est que, souvent, l'examen a lieu un certain temps après le délai prévu. L'idée était que ce soit en place pendant un certain temps afin qu'on puisse commencer à voir les résultats très rapidement, car si ce n'est pas le cas, cela donnerait vraisemblablement au gouvernement l'occasion de corriger le tir.

Le sénateur Dhillon : Peut-on obtenir des résultats dans ce laps de temps? Il y a la période de deux ans et ensuite la période d'un an pour recueillir les données et déterminer l'efficacité. Est-ce raisonnable?

La sénatrice Pate : Nos discussions étaient basées sur des données probantes venant d'autres pays concernant ce délai et un délai moins long.

La sénatrice Batters : J'ai une autre question au sujet de cette section. Au numéro 19, on dit :

Le Parlement devrait demander la production de rapports annuels sur les accusations, les poursuites, les déclarations de culpabilité, les retraits et les arrêts des procédures liés à l'infraction de contrôle coercitif, ainsi que sur les caractéristiques démographiques des victimes et des personnes accusées et les variations régionales observées.

Demander des rapports annuels à qui? Il faudrait que ce soit les provinces et le gouvernement fédéral.

On nous a toujours dit que ce type de données n'est pas généralement disponible. Alors, à qui le Parlement va-t-il les demander? Si on veut que cette observation ait du mordant, il faudrait préciser à qui nous les demandons. Étant donné qu'on nous répète constamment que ces données ne sont pas recueillies et communiquées à qui que ce soit, je ne suis pas certaine qu'on atteigne le résultat souhaité.

Le président : Pourrait-on dire « [...] aux autorités fédérales, provinciales et territoriales [...] »? Est-ce que cela conviendrait?

La sénatrice Pate : Que diriez-vous de simplement dire : « [...] exiger des autorités fédérales, provinciales et territoriales qu'elles lui remettent chaque année [...] »? Au lieu de dire « demander », dire « exiger ».

The Chair: Yes. Okay. Just to go back, we've got a bidding war: three years, five years or maybe four years. I'm not trying to be trite, but let's get a consensus and then we've got unanimity.

Senator Wells, can you help?

Senator K. Wells: We did hear from several of the witnesses that it would take at least two years to implement this current bill before they would consider adding or expanding to other vulnerable groups, like seniors, for example. I don't think a two-year review is timely. Maybe if it is left at the five years, that would be enough time, if there are other changes, to holistically review everything.

The Chair: You say five years would be more reasonable?

Senator K. Wells: I think so, given what we heard from the government about their intentions.

The Chair: Senator Dhillon, are you thinking five years?

Senator Dhillon: I think so. If we're looking for a fulsome review and data that's meaningful, then it's not just after some of this gets implemented.

The Chair: So five years. Can you live with that?

Senator Pate: I can live with it. It's what they were supposed to be doing all along. We're now on the fourth piece of legislation with no data.

The Chair: This is all aspirational? Okay.

Senator Saint-Germain: [Technical difficulties] we see three years. So would it be a compromise?

The Chair: Well, it's between three and five years. It could be four years, and four years is a compromise.

An Hon. Senator: Can we say "between" three and five years?

The Chair: No, that just means it's five years. Can we have consensus on five years? Will that work? I think so. Apparently, we have consensus, so that becomes the committee recommendation. Are we all done with number 20?

Senator Batters: There is a small typo. Somebody really likes hyphens, but "timely trial" is not hyphenated. It's two separate words.

Le président : Oui. D'accord. Pour revenir en arrière, nous avons une guerre de chiffres : trois ans, cinq ans ou peut-être quatre ans. Je ne veux pas vous ennuyer, mais nous pourrions arriver à un consensus et ensuite avoir l'unanimité.

Sénateur Wells, pouvez-vous nous aider?

Le sénateur K. Wells : Plusieurs témoins nous ont dit qu'il faudrait au moins deux ans pour mettre en œuvre ce projet de loi avant d'envisager d'élargir sa portée à d'autres groupes vulnérables, comme les aînés, par exemple. Je ne pense pas qu'un examen après deux ans soit opportun. Si on s'en tient à la période de cinq ans, ce serait sans doute suffisant comme temps pour, s'il y a d'autres changements, procéder à un examen complet.

Le président : Vous dites qu'un délai de cinq ans serait plus raisonnable?

Le sénateur K. Wells : Je pense que oui, compte tenu de ce que le gouvernement nous a dit au sujet de ses intentions.

Le président : Sénateur Dhillon, êtes-vous d'accord avec la période de cinq ans?

Le sénateur Dhillon : Je pense que oui. Si nous voulons un examen complet et des données significatives, il ne faut pas que ce soit tout de suite après la mise en œuvre.

Le président : Donc, cinq ans. Est-ce que vous pourriez accepter cinq ans?

La sénatrice Pate : Oui, je peux accepter cela. C'est ce qu'ils étaient censés faire depuis le début. C'est la quatrième mesure législative et il n'y a toujours pas de données.

Le président : Oui, c'est un souhait. D'accord.

La sénatrice Saint-Germain : [Difficultés techniques] on voit trois ans. Ce serait donc un compromis?

Le président : Eh bien, c'est entre trois et cinq ans. Ce pourrait être quatre ans, et quatre ans, c'est un compromis.

Une voix : Pouvons-nous dire « entre » trois et cinq ans?

Le président : Non, cela voudrait dire cinq ans. Pouvons-nous avoir un consensus sur le cinq ans? Je pense que oui. Apparemment, il y a consensus, alors cela devient la recommandation du comité. Avons-nous terminé d'examiner le numéro 20?

La sénatrice Batters : Il y a une petite coquille dans la version anglaise. Quelqu'un aime beaucoup les traits d'union, mais l'expression « timely trial » n'en prend pas. Ce sont deux mots distincts.

The Chair: All right. That one is in the committee agreement. We have got “Comprehensive Criminal Code Reform.” Let’s go back and hear about “Mandatory Minimum Sentences” from Senator Pate and Senator Clement. On numbers 1 and 2, what kind of consensus can we get on that? A majority?

Senator Batters: Let’s see what the others want.

The Chair: Is the majority okay with numbers 1 and 2?

We switched from the whole committee to the majority of the committee now on “Mandatory Minimum Sentences.” Then how about “Femicide and First-Degree Murder,” which is number 3?

Senator Batters: On femicide and first-degree murder, this paragraph to me is much too much focused on the quite rare number of women who are the victims of intimate partner violence who then kill their abusers. Instead, I feel like the vast majority of women who are murdered are not in that situation. This makes it seem too much like that is the — so I can’t agree to this observation.

The Chair: You tend to which —

Senator Batters: I cannot agree to this observation because it feels like it’s much too much focused on the very rare cases of women who murder their abusers, and the vast majority of women who are victims of interpersonal violence do not.

The Chair: Okay. Again, can the majority of the committee agree on number 3? What is the consensus on that?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Miville-Dechêne: Wait a second.

The Chair: We’re at the point where we can now say the majority agrees with number 3? Okay. Thank you.

There is only one remaining. That is “Comprehensive Criminal Code Reform.”

Senator Miville-Dechêne: Sorry. I have missed “Mandatory Minimum Sentences.” What are we saying here? Minority? Majority?

The Chair: Majority. We’ll find out, but what are you saying?

Senator Miville-Dechêne: Well, is it a majority?

The Chair: Yes, it is. We just voted on it a few minutes ago. However, if you have a point —

Senator Miville-Dechêne: No. I’m sorry. I didn’t follow. It’s my fault. No problem.

Le président : Très bien. Le comité est d’accord. Nous avons « Réforme approfondie du Code criminel ». Revenons en arrière aux « Peines minimales obligatoires » et aux sénatrices Pate et Clement. En ce qui concerne les numéros 1 et 2, pouvons-nous arriver à un consensus? Une majorité?

La sénatrice Batters : Voyons ce que les autres veulent.

Le président : Est-ce que la majorité est d’accord sur les numéros 1 et 2?

On passe donc de l’ensemble du comité à la majorité du comité pour les « Peines minimales obligatoires ». Qu’en est-il du numéro 3, « Féminicide et meurtre au premier degré »?

La sénatrice Batters : En ce qui concerne le féminicide et le meurtre au premier degré, à mon avis, ce paragraphe est beaucoup trop axé sur le nombre très rare de femmes victimes de violence entre partenaires intimes qui tuent leur agresseur. Je pense que ce n’est pas le cas de la grande majorité de ces femmes, mais cela donne trop l’impression que c’est le cas... Je ne suis pas d’accord avec cette observation.

Le président : Vous avez...

La sénatrice Batters : Je ne peux pas appuyer cette observation, car j’ai l’impression qu’elle est beaucoup trop axée sur les cas très rares de femmes qui assassinent leur agresseur, ce qui n’est pas le cas de la grande majorité des femmes victimes de violence interpersonnelle.

Le président : D’accord. Encore une fois, est-ce que la majorité du comité peut s’entendre sur l’observation n° 3? Quel est le consensus à ce sujet?

Des voix : D’accord.

La sénatrice Miville-Dechêne : Attendez un instant.

Le président : Nous pouvons maintenant dire que la majorité est d’accord avec l’observation numéro 3? D’accord. Merci.

Il n’en reste qu’un. Il s’agit de la « Réforme approfondie du Code criminel ».

La sénatrice Miville-Dechêne : Je suis désolée. J’ai raté « Peines minimales obligatoires ». Est-ce minorité? Majorité?

Le président : Majorité. Nous allons vérifier, mais quel est votre avis?

La sénatrice Miville-Dechêne : Eh bien, est-ce la majorité?

Le président : Oui, c’est la majorité. Nous venons de voter il y a quelques minutes. Cependant, si vous avez un point...

La sénatrice Miville-Dechêne : Non. Je suis désolée. Je n’ai pas suivi. C’est ma faute. Pas de problème.

The Chair: Are you okay with it? It seems that the majority is.

Senator Pate: That was one of the points in Dr. Palmater's information as well, particularly for Indigenous women.

The Chair: Just looking around, I see that it's the majority. I already commented on it once; it's the majority. Okay.

Now we're at number 21.

Senator Batters: This is the same observation that I commented on in my Bill C-14 third reading speech and which has been made by this committee for several years. It's to the point where I feel like it's totally meaningless at this point. If the government has not accepted and has not done this — not only the government but also the Law Commission of Canada. This committee has also written to the Law Commission of Canada asking them to undertake this comprehensive review of the Criminal Code.

That was done a few years ago; we never received a response to that. Clearly, the government is ignoring this. This has not been done. For us to continue to say it this many times is not flattering to this committee, where we have to keep saying this so many times and they continue to ignore it. That does not look persistent. It's not flattering to the committee at this point, and I cannot support it going in there.

The Chair: Okay. Senator Pate?

Senator Pate: I agree, Senator Batters. That is exactly why I want it in there because it reminds the public and it reminds the government that this review is needed. The fact that it's not done is actually a stain on the government, I would suggest. It continues.

Those who are looking to the records of committees like ours — whether it be in future court actions, judges and lawyers — will see this and realize it remains an outstanding recommendation that is yet to be followed.

Senator Batters: One further point: Part of the reason that our own committee hasn't been able to even take a short time to do our comprehensive Criminal Code reform study that we proposed a number of months ago is that we haven't had three or four meetings to do that or to do lots of other things because of the length of time that some bills have taken us to study, not just government bills.

The Chair: I have an opinion on this myself. Personally, I would like to see this in this report. I would like us to do that study because it's really important.

Le président : Cela vous convient-il? Il semble que ce soit le cas de la majorité.

La sénatrice Pate : C'était l'un des points soulevés par Me Palmater également, en particulier en ce qui concerne les femmes autochtones.

Le président : En regardant autour de moi, je vois que c'est la majorité. Je l'ai déjà mentionné; c'est la majorité. D'accord.

Nous en sommes maintenant au numéro 21.

La sénatrice Batters : C'est la même observation que j'ai commentée dans mon allocution à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-14 et que le comité fait depuis plusieurs années. J'en suis au point où j'ai l'impression que cela ne veut absolument rien dire. Si le gouvernement ne l'a pas encore fait, et que la Commission du droit du Canada ne l'a pas encore fait... Il n'y a pas que le gouvernement, car le comité a également écrit à la Commission du droit du Canada pour lui demander d'entreprendre cet examen exhaustif du Code criminel.

Nous l'avons demandé il y a quelques années; nous n'avons jamais reçu de réponse à ce sujet. De toute évidence, le gouvernement fait la sourde oreille. Cela n'a pas été fait. Continuer à le répéter n'est pas valorisant pour le comité quand le gouvernement continue de faire la sourde oreille. Ce n'est pas valorisant pour le comité dans ce contexte, et je ne peux pas appuyer cela.

Le président : D'accord. Sénatrice Pate?

La sénatrice Pate : Je suis d'accord avec vous, sénatrice Batters, et c'est exactement la raison pour laquelle je veux que cette observation y figure, car on rappelle ainsi au public et au gouvernement que cet examen est nécessaire. Je dirais même que cette inaction est une honte pour le gouvernement.

Ceux qui consulteront les comptes rendus de comités comme le nôtre — pour de futures actions en justice, des juges, des avocats — vont voir cela et se rendre compte qu'on n'a pas encore donné suite à cette recommandation.

La sénatrice Batters : J'ai un autre point : si nous n'avons pas été en mesure de prendre un peu de temps pour mener l'étude approfondie de la réforme du Code criminel que nous avons proposée il y a quelques mois, c'est notamment parce que nous n'avons même pas disposé de trois ou quatre réunions pour pouvoir le faire ou pour faire beaucoup d'autres choses, car certains projets de loi, et pas seulement ceux du gouvernement, nous ont pris beaucoup de temps.

Le président : J'ai aussi une opinion à ce sujet. Personnellement, j'aimerais voir cela dans ce rapport. J'aimerais que nous fassions cette étude parce que c'est vraiment important.

We said it would be a three-panel or four-panel study. It would be very tight, with a report to the government saying, “Do this.” We would explore the mechanisms such as a royal commission; there are two or three different mechanisms that could be used. The Law Commission of Canada has indicated, more or less, that they do not want to take that on. A study like that would perhaps be \$80 million to \$100 million over the course of six or seven years, but then you might have a mechanism where it could be done routinely every five years or something.

These are all the things we have discussed.

Personally, I would think it would be helpful to keep this one in so that we can do that.

One other thing — and this is just something I’m thinking about and will be raising with the steering committee — is that, perhaps, we set aside one panel or two panels a month to actually do the studies. Over the course of three or four months, we would get in maybe eight panels on some study if we block that off. The committee has done that before, I think, but I’m not sure.

Anyway, it’s one way for us to actually do the study.

Another way to do the study would be to take all these observations and ask the analysts to do a study based on this. These are the issues in the implementation of Bill C-16, so that could be a study in itself. They could do that in a few weeks, and we would have another study. That’s what the Human Rights Committee did on the report about confronting hate in Canada. There were seven observations for Bill C-9 that will be part of a study.

These are things for the future, but if anybody has thoughts on this, I will raise them with the steering committee.

The one on the Criminal Code review seems to be so compelling. It’s been 71 years since it was last done. It’s way beyond the need.

I’m just one person here, so I would like to hear what everybody else wants to say.

Senator Dhillon: I like the idea of a report. We have the observations in front of us and putting them in. Why not do both?

A report carries its own weight. We have gone through the exercise of hearing from so many people. Senators here have put in a lot of time and energy in putting these recommendations forward. Having said that, I don’t know if we put a two-week timetable on it — or whatever time it takes — just to give the analysts a little bit of a break and breathing room as well.

Nous avons parlé d’une étude avec trois ou quatre groupes de témoins. Ce serait très ciblé, avec un rapport au gouvernement disant : « Faites ceci. » Nous examinerions des mécanismes comme une commission royale; il y a deux ou trois mécanismes différents qui pourraient être utilisés. La Commission du droit du Canada a plus ou moins dit qu’elle ne voulait pas s’en charger. Une telle étude coûterait peut-être entre 80 millions et 100 millions de dollars sur une période de six ou sept ans, mais il pourrait y avoir un mécanisme qui permettrait de la réaliser régulièrement tous les cinq ans ou quelque chose du genre.

Nous avons déjà discuté de tous ces éléments.

Personnellement, je pense qu’il serait utile de conserver cette observation afin que nous puissions le faire.

Un autre point — c’est juste une idée à laquelle je réfléchis et que je vais soulever au comité directeur —, c’est que nous pourrions avoir un ou deux groupes de témoins par mois pour réaliser ces études. Sur une période de trois ou quatre mois, nous pourrions entendre peut-être huit groupes de témoins pour une étude si nous bloquons ce temps. Le comité l’a déjà fait, je crois, mais je n’en suis pas certain.

Quoi qu’il en soit, c’est une façon pour nous de mener cette étude.

Une autre façon serait de prendre toutes ces observations et de demander aux analystes de procéder à une étude sur cette base. Ce sont les enjeux liés à la mise en œuvre du projet de loi C-16, et cela pourrait donc faire l’objet d’une étude en soi. Ils pourraient le faire en quelques semaines, et nous aurions une autre étude. C’est ce que le comité des droits de la personne a fait pour le rapport sur la lutte contre la haine au Canada. Il y avait sept observations pour le projet de loi C-9, et elles feront partie d’une étude.

Ce sont des suggestions pour l’avenir, mais si quelqu’un a des idées, je les soumettrai au comité directeur.

L’étude sur l’examen du Code criminel est vraiment très intéressante. La dernière fois que cela a été fait, c’était il y a 71 ans. C’est plus que nécessaire.

C’est mon avis, mais j’aimerais entendre ce que les autres ont à dire.

Le sénateur Dhillon : J’aime l’idée d’un rapport. Nous avons les observations devant nous. Pourquoi ne pas faire les deux?

Un rapport a sa propre importance. Nous avons entendu un très grand nombre de personnes. Les sénateurs ont consacré beaucoup de temps et d’énergie à la formulation de ces recommandations. Cela dit, je ne sais pas si nous devrions fixer un échéancier de deux semaines — ou peu importe le temps qu’il faut — simplement pour donner aux analystes un peu de répit et de marge de manœuvre.

The Chair: Do you have holidays? I kid. It's something that could be accomplished between now and mid-September. It could be one of the first reports we do in the fall. It has to go to the steering committee first, I think. I don't know what the rules are, actually.

Senator Batters: We have a few reports that we had asked the chamber for permission to do and that are on the books. We have been wanting to get to those, and some of those are not very long. We should maybe work on those first before undertaking this. Some of those reports will even deal with some of these observation issues.

The Chair: Fair point.

Senator Batters: Before we get into something new — because for some of them, we have reporting deadlines that will be getting a little bit close to coming up, potentially.

The Chair: The Nunavut elections?

Senator Batters: I don't recall what the dates are, but I know that we have been waiting for a long time to do some of the reports, even one-meeting or two-meeting ones. Before committing to doing even a short one, we should maybe get to some of those first.

There are also a few senators' public bills that have been waiting a number of months for us to be able to look at. They are not lengthy; we should deal with those as well.

The Chair: I'm anticipating that we won't have a lot of legislation in the first few weeks of September and October, and we can maybe do some of that.

Senator Simons: I wonder if Bill C-22 goes to the National Security, Defence and Veterans Affairs Committee or if it comes to us. If we are lumbered with Bill C-22 right out of the gate, we will be very busy. I should have said, "If we are given the responsibility to study Bill C-22."

Senator Clement: I want to take us back to something, for which I apologize, but I'm waiting for you to finish your point on the last paragraph.

The Chair: On the last paragraph, is it the majority decision to keep number 21 in? Okay.

Now we'll go back and fix up —

Senator Clement: I apologize, chair and colleagues. In number 7, under social supports, I will go back to the testimony of Ms. Perrie. She's the one who mentioned Indigenous

Le président : Avez-vous des vacances? Je plaisante. C'est quelque chose qui pourrait être accompli d'ici la mi-septembre. Ce pourrait être l'un de nos premiers rapports à l'automne. Je pense que cela doit d'abord être soumis au comité directeur. Je ne connais pas les règles, en fait.

La sénatrice Batters : Nous avons quelques rapports que nous avons demandé la permission au Sénat de produire et qui sont à l'ordre du jour. Nous voulions nous y mettre, et certains d'entre eux ne sont pas très longs. Nous devrions peut-être nous pencher sur eux avant celui-ci. Certains de ces rapports traiteront même de certaines de nos observations.

Le président : C'est vrai.

La sénatrice Batters : Avant d'entamer un nouveau chantier... En effet, nous nous rapprocherons peut-être de l'échéance de certains de ces rapports.

Le président : Vous pensez aux élections au Nunavut?

La sénatrice Batters : Je ne me souviens pas des dates exactes, mais je sais que nous attendons depuis longtemps de travailler à certains rapports, ne serait-ce que pour une ou deux réunions. Avant de nous engager à en rédiger un autre — aussi court serait-il —, nous devrions peut-être travailler à certains des autres en premier.

Nous attendons aussi depuis quelques mois de commencer à étudier certains projets de loi d'intérêt public de sénateurs. Ils ne sont pas longs; nous devrions également les examiner.

Le président : Je ne m'attends pas à ce que nous ayons beaucoup de projets de loi à étudier au cours des premières semaines de septembre et d'octobre, alors nous pourrions peut-être étudier certains des projets de loi que vous mentionnez pendant cette période.

La sénatrice Simons : Je me demande si le projet de loi C-22 devrait être renvoyé au Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants ou s'il devrait nous être renvoyé. Si on nous refile ce projet de loi dès le début des travaux, nous serons très occupés. J'aurais dû dire : « Si on nous donne la responsabilité d'étudier le projet de loi C-22... »

La sénatrice Clement : J'aimerais revenir à un élément — et j'en suis désolée —, mais j'attends que vous terminiez votre point sur le dernier paragraphe.

Le président : En ce qui concerne le dernier paragraphe — le vingt et unième —, la majorité des membres souhaite-t-elle de le conserver? D'accord.

Nous allons maintenant revenir en arrière et corriger...

La sénatrice Clement : Je suis désolée, monsieur le président et chers collègues. Pour le paragraphe 7, sous la rubrique « Supports sociaux, » je nous renvoie au témoignage de

languages and services in Indigenous languages. Could we add a reference in number 7, particularly in terms of the services to assist victims? That is when she testified about that, I believe, in answer to a question from Senator Simons, actually.

Senator Simons: It's a problem because of the witness situation. We didn't hear from any women from ethnocultural communities.

Senator Clement: No.

Senator Simons: New immigrant communities are often bedevilled with these problems, and we need supports for women in Punjabi, Mandarin, Tagalog, et cetera, but we didn't hear any of that.

I don't know. We are specifically saying Indigenous and Black women, but there's this whole other population. The closest we got to it was Senator Dhillon sharing his sister's personal story with us a bit.

I don't know. Senator Dhillon, do you agree with me that it would be good to have one word in there about —

Senator Dhillon: Yes, I agree. Representation is important, and reflecting all Canadians is important. The issues are not similar — they are different in different communities. And the challenges are also different in different communities.

There's access, representation, support —

Senator Simons: I can't recall if a single witness referenced that. You and I alluded to it, but there wasn't testimony on the floor, as it were. That's because we didn't have — we should have had a witness from the South Asian community, but we couldn't.

Senator Clement: And we only had one Indigenous witness.

Senator Simons: Yes.

Senator Batters: Others declined.

Senator Miville-Dechêne: Senator Pate, you referred to the fact that there was only one Indigenous witness, but my recollection is that we invited three.

The Chair: Yes, we did invite a lot of people who couldn't come.

Senator Miville-Dechêne: Obviously, it was a tight schedule.

Me Perrie. C'est elle qui a mentionné les langues autochtones et les services en langues autochtones. Pourrions-nous ajouter une référence en ce sens au paragraphe 7, particulièrement au sujet des services d'aide aux victimes? C'est en lien avec ce thème qu'elle a fait le commentaire; il me semble que c'était en réponse à une question de la sénatrice Simons.

La sénatrice Simons : C'est un problème à cause de l'éventail de témoins reçus. Nous n'avons pas entendu de témoignages de femmes de communautés ethnoculturelles.

La sénatrice Clement : Non.

La sénatrice Simons : Les communautés de nouveaux immigrants sont souvent tourmentées par ces problèmes, et nous avons besoin de soutien pour les femmes en pendjabi, en mandarin, en tagalog, et dans d'autres langues, mais nous n'avons rien entendu à ce sujet.

Je ne sais pas quoi en penser. Nous nommons les femmes autochtones et noires, mais il y a un tout autre pan de la population. C'est quand le sénateur Dhillon a partagé avec nous l'expérience personnelle de sa sœur que nous avons le plus abordé ce thème.

Je ne sais pas. Sénateur Dhillon, diriez-vous, comme moi, qu'il serait favorable d'ajouter un mot sur...

Le sénateur Dhillon : Oui, je suis d'accord avec vous. La représentation est importante, et il est important de refléter tous les Canadiens. Les enjeux ne sont pas les mêmes : ils varient d'une communauté à l'autre. Qui plus est, les défis sont différents dans différentes communautés.

Il y a les enjeux d'accès, de représentation, de soutien...

La sénatrice Simons : Je ne saurais dire si un seul témoin en a même parlé. Vous et moi y avons fait allusion, mais il n'y a eu aucun témoignage à ce sujet. C'est parce que nous n'avons pas... Nous aurions dû entendre un témoin de la communauté sud-asiatique, mais cela n'a pas été possible.

La sénatrice Clement : Et nous n'avons reçu qu'un seul témoin autochtone.

La sénatrice Simons : Effectivement.

La sénatrice Batters : D'autres ont refusé notre invitation.

La sénatrice Miville-Dechêne : Sénatrice Pate, vous avez dit que nous avons reçu un seul témoin autochtone, mais si je me souviens bien, nous en avons invité trois.

Le président : Oui, nous avons invité beaucoup d'intervenants qui n'ont pas pu venir.

La sénatrice Miville-Dechêne : De toute évidence, nous n'avons pas beaucoup de temps.

The Chair: How do you want to handle capturing new Canadian folks?

Senator Pate: It could read: “. . . particularly women, Indigenous and Black Canadians and immigrant populations . . .”

Senator K. Wells: I don't know what word we're going to use, but what came to mind is what Senator Pate is suggesting: “Indigenous, Black and ethnocultural Canadians.” It's broader than “immigrant.”

Senator Simons: Immigrant Canadians?

Senator K. Wells: “Immigrant” is very specific as opposed to those who are already here who may have language barriers.

Senator Miville-Dechêne: Perhaps “immigrant” more than “ethnocultural Canadian” because they might not be Canadian yet.

Senator Simons: Ethnocultural people might be those who have been here for five generations and don't have any more particular problems than anybody else. It's really newcomers who come and have no cultural currency and who are often financially dependent on their husbands or their sponsors.

The Chair: Racialized communities — does that cover it?

Senator Saint-Germain: On Senator Clement's first point, for number 7, why don't we say, “A significant increase in community resources is also necessary to access and assist victims . . .” The language is part of accessibility. You cannot access if you don't speak the language. It's in the case of unilingual people — for instance, Indigenous women.

The term “racialized Canadians” doesn't cover immigration. Is it the term “immigrant” or “newcomer to Canada”? We need to find a kind of substitute for “racialized Canadians.”

Senator Clement: “Newcomer” is a word we use as well, but “in languages,” I meant in languages other than French and English, right? I did mean languages. I did want that to be mentioned. However, I'm okay with “ethnocultural” or “newcomer” or “new Canadian.”

Le président : Comment voulez-vous englober les nouveaux Canadiens dans le paragraphe?

La sénatrice Pate : Le passage pourrait se lire comme suit : « [...] en particulier les femmes, les Autochtones et les Canadiens de race noire, ainsi que les populations immigrantes [...] »

Le sénateur K. Wells : Je ne sais pas sur quel mot nous allons nous arrêter, mais ce qui me vient à l'esprit, c'est ce que la sénatrice Pate propose : « Canadiens autochtones, noirs et ethnoculturels. » Le sens est plus large que le mot « immigrant ».

La sénatrice Simons : Les Canadiens immigrants?

Le sénateur K. Wells : Le terme « immigrant » est très précis, comparativement aux personnes qui sont déjà ici et qui peuvent se heurter à des barrières linguistiques.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je privilégierais « immigrants » plutôt que « Canadiens ethnoculturels, » parce que les personnes visées ne sont peut-être pas encore Canadiennes.

La sénatrice Simons : Le terme « ethnoculturel » peut renvoyer aux personnes qui sont ici depuis cinq générations et qui n'ont pas plus de problèmes que les autres. Nous voulons plutôt faire référence aux nouveaux arrivants qui viennent au Canada, dont la culture est minoritaire et qui sont souvent financièrement dépendants de leur mari ou de leur parent.

Le président : Est-ce que l'expression « communautés racisées » engloberait les personnes que nous cherchons à représenter?

La sénatrice Saint-Germain : Pour revenir au premier point de la sénatrice Clement, au paragraphe 7, pourquoi ne pas dire : « Une augmentation réelle des ressources au sein des communautés est également nécessaire pour l'accès des victimes et pour les aider [...] » Les compétences langagières sont un ingrédient pour l'accessibilité. On ne peut pas avoir accès aux services si on ne parle pas la langue. Je pense aux personnes unilingues — par exemple, les femmes autochtones.

L'expression « Canadiens racisés » n'englobe pas les immigrants. Faut-il choisir le terme « immigrant » ou « nouvel arrivant au Canada? » Nous devons trouver un mot pour remplacer « Canadiens racisés. »

La sénatrice Clement : « Nouvel arrivant » est également une expression que nous employons, mais en mentionnant les langues, j'entendais les langues autres que le français et l'anglais. Je parlais des langues. Je tiens à ce que la question linguistique soit mentionnée. Cependant, les termes « ethnoculturel », « nouvel arrivant » ou « nouveau Canadien » me conviennent.

Senator Batters: I have made the point before at this committee about observations. Trying to cover all of these different things is so difficult, right?

We heard hours and hours and hours of witnesses, and that was only over one week. Yes, there were many witnesses who were not able to come because we were unable to invite them more than one or two days ahead of time. There are certain things that we heard and other things we didn't hear but we would have liked to have heard. Maybe the most appropriate place to draw out all of these different things is not necessarily to try to find the perfect little paragraph to describe all we heard and didn't hear, but maybe we make a speech about it. That's just what I would suggest because we often find ourselves debating observations for hours at this committee, trying to find one little word to capture the perfect point about what we heard or didn't hear, and maybe the best way to do that is to quote from witnesses and deliver a speech about it in the chamber.

The Chair: I think we are very close on all of this and almost finished.

Senator Clement: I apologize to all of you for forgetting to bring it up earlier.

The Chair: That's okay. It's fine.

Senator Saint-Germain: It could read: "A significant increase in community resources, including languages" It would be plural. Would it be close to what you have in mind?

The Chair: That's a great suggestion. Did the analyst get that? Okay. Do you think you have enough information?

Senator Batters: I don't know what that means, then, to say, "A significant increase in community resources, including languages" What does "including languages" mean? Is it language assistance?

Senator Simons: It would cover Indigenous languages and —

Senator Batters: What does "including languages" mean? Is it an increase in assistance to help people who don't speak one of the two official languages? I don't know what we're trying to say.

The Chair: That's a good point. We have to be a little bit more specific.

Ms. Phillips: Including services in non-official languages?

The Chair: I think that kind of covers it.

La sénatrice Batters : J'ai déjà fait valoir mon point de vue à ce comité au sujet des observations. Il est très difficile d'essayer de couvrir toutes ces notions différentes, n'est-ce pas?

Nous avons entendu des heures et des heures de témoignages, et ce, en une semaine seulement. Oui, de nombreux intervenants n'ont pas pu venir parce que nous n'avons pas pu les inviter plus d'un ou deux jours à l'avance. Certains sujets ont été abordés, d'autres non, alors que nous aurions aimé qu'ils le soient. Ce n'est peut-être pas en essayant de rédiger un beau petit paragraphe parfait que nous parviendrons à refléter tout ce que nous avons entendu et n'avons pas entendu; peut-être faut-il prononcer un discours à ce sujet. C'est ce que je proposerais, parce que, à notre comité, nous nous retrouvons souvent à débattre d'observations pendant des heures, pour essayer de trouver le mot juste qui reflètera parfaitement ce que nous avons entendu ou non. Or, peut-être que la meilleure façon de procéder est de citer des témoins et de prononcer un discours à ce sujet au Sénat.

Le président : Je pense que nous sommes très près du but et que nous avons presque terminé.

La sénatrice Clement : Je vous présente à tous mes excuses d'avoir oublié de soulever cette question plus tôt.

Le président : Ce n'est pas grave. Aucun souci.

La sénatrice Saint-Germain : Le passage pourrait se lire comme suit : « Une augmentation réelle des ressources au sein des communautés, y compris pour les langues... » Ce serait au pluriel. Est-ce que cela se rapproche de ce que vous avez en tête?

Le président : C'est une excellente suggestion. Est-ce que l'analyste l'a entendue? D'accord. Pensez-vous avoir suffisamment d'information?

La sénatrice Batters : Je ne sais pas ce que veut dire : « Une augmentation réelle des ressources au sein des communautés, y compris pour les langues... » Que veut dire « y compris pour les langues? » Parle-t-on d'aide linguistique?

La sénatrice Simons : Cela engloberait les langues autochtones et...

La sénatrice Batters : Que veut dire « y compris pour les langues? » Parle-t-on d'un soutien accru pour aider les locuteurs qui ne parlent pas l'une des deux langues officielles? Je ne comprends pas ce que nous essayons de dire.

Le président : C'est un bon point. Nous devons être un peu plus précis.

Mme Phillips : Y compris dans des langues autres que les langues officielles?

Le président : Je pense que cela fait le tour de la question.

I think we're in agreement on all of this unless someone else has any further comments.

I will ask the committee these questions.

Ms. Phillips: Oh, sorry, can I clarify one thing?

The Chair: One point of clarification.

Ms. Phillips: Thank you, senators. I just want to ensure we have the right headings under the right "the committee agreed" or "the majority of the committee agreed."

For "the committee agreed," I have bail notification, coercive control, social supports, justice system resourcing, overrepresentation and monitoring and review.

Then the majority of the committee agreed on the mandatory minimums, femicide and Criminal Code reform.

Is that accurate?

The Chair: Yes, I believe so.

Ms. Phillips: Okay, thank you.

The Chair: Thank you.

An Hon. Senator: Thank you for all your work.

The Chair: Are members in agreement with the observations? Agreed or not?

Some Hon. Senators: Agreed.

An Hon. Senator: On division.

The Chair: Agreed, on division.

Is it agreed that I report this bill with observations to the Senate in both official languages?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report in both official languages, taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Colleagues, I believe that we have completed this task.

Je pense que nous sommes d'accord sur tout cela, à moins que quelqu'un d'autre n'ait d'autres commentaires à faire.

Je vais poser ces questions au comité.

Mme Phillips : Oh, excusez-moi, puis-je clarifier un point?

Le président : Une petite précision sur un point.

Mme Phillips : Merci, honorables sénateurs. Je veux simplement m'assurer que nous avons bien les bonnes rubriques sous les mentions « le comité a convenu » ou « la majorité du comité a convenu ».

Pour « le comité a convenu », j'ai : la notification de mise en liberté sous caution, le contrôle coercitif, les aides sociales, le financement du système judiciaire, la surreprésentation, ainsi que le suivi et l'examen.

Ensuite, la majorité du comité s'est mise d'accord sur les peines minimales obligatoires, le féminicide et la réforme du Code criminel.

Est-ce exact?

Le président : Oui, je crois que oui.

Mme Phillips : D'accord, merci.

Le président : Merci.

Une voix : Merci pour tout votre travail.

Le président : Les membres approuvent-ils ou non ces observations?

Des voix : Oui.

Une voix : Avec dissidence.

Le président : C'est adopté avec dissidence.

Est-il convenu que je fasse rapport de ce projet de loi avec observations au Sénat dans les deux langues officielles?

Des voix : D'accord.

Le président : Sommes-nous d'accord pour que le Sous-comité du programme et de la procédure soit habilité à approuver la version finale des observations jointes au rapport dans les deux langues officielles, en tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et en y apportant tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la traduction? Sommes-nous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Chers collègues, je crois que nous avons achevé cette tâche.

Senator Saint-Germain: May I ask a question? Is our next meeting on Bill C-25 tomorrow at 1 p.m., if the Senate allows for it this evening?

The Chair: Yes, in room B30 at 1 p.m.

Senator Saint-Germain: Thank you.

The Chair: I'm advised by the clerk that we may or may not have witnesses tomorrow, so we may start with clause by clause. We will see about clause by clause, but we do have a draft report that we would be able to discuss tomorrow.

We will deal with Bill C-25 tomorrow at 1 p.m. We may have witnesses. It's not likely. Therefore, we would probably move to clause by clause, which could be fairly quick. And then we would do the report, which, again, is one and a half pages, so it could be a short meeting. It will be a short meeting. That's about all I know for sure.

I think we're very close to the end.

Senator Oudar: I just want to say thank you to you, Mr. Chair, and all the members. I appreciate all the hours. It was a lot of hours, long days, evenings and nights maybe, and it's a great job. I want to say thank you to all the members, and I appreciate and thank the victims too. It's a very important bill, so thank you very much for all of this week, last week and the next week too. I appreciate it.

The Chair: I said it to the senators earlier today that I really appreciated the interventions, the quality of the interventions and the research that was done by everybody. It was very helpful and made my job easier. I also want to thank Senator Oudar who shouldered the responsibility of sponsoring this bill. Well chosen and well done, and I think great success, so thank you very much for your hard work.

With that, then, I think it's now for me to say we're adjourned.

(The committee adjourned.)

La sénatrice Saint-Germain : Puis-je poser une question? Notre prochaine réunion sur le projet de loi C-25 aura-t-elle lieu demain à 13 heures, si le Sénat le permet ce soir?

Le président : Oui, dans la salle B30 à 13 heures.

La sénatrice Saint-Germain : Merci.

Le président : Le greffier m'informe que nous aurons peut-être des témoins demain, ou peut-être pas. Nous pourrions donc commencer par l'étude article par article. Nous verrons pour l'étude article par article, mais nous disposons d'un projet de rapport dont nous pourrions discuter demain.

Nous examinerons le projet de loi C-25 demain à 13 heures. Il se peut que nous recevions des témoins. Ce n'est toutefois pas très probable. Par conséquent, nous passerons probablement à l'étude article par article, qui devrait être assez rapide. Ensuite, nous travaillerons sur le rapport, qui, je le rappelle, fait une page et demie; la séance pourrait donc être brève. Ce sera une séance courte. C'est à peu près tout ce dont je suis certain.

Je pense que nous sommes très près de la fin.

La sénatrice Oudar : Je tiens simplement à vous remercier, monsieur le président, ainsi que tous les membres. Je suis reconnaissante de toutes ces heures consacrées à ce projet de loi. Cela a représenté de nombreuses heures, de longues journées, des soirées et peut-être même des nuits, et c'est un excellent travail. Je tiens à remercier tous les membres, et j'ai aimé les interventions des victimes, que je remercie également. C'est un projet de loi très important, alors merci beaucoup pour tous vos efforts cette semaine, la semaine dernière et la semaine prochaine aussi. Je vous en suis reconnaissante.

Le président : Je l'ai dit aux sénateurs plus tôt dans la journée : j'ai vraiment aimé les interventions, leur qualité et les recherches effectuées par chacun. Cela m'a été très utile et a facilité mon travail. Je tiens également à remercier la sénatrice Oudar, qui a pris la responsabilité de parrainer ce projet de loi. C'était un choix judicieux et un travail bien mené, et je pense que c'est une grande réussite; merci beaucoup pour vos efforts.

Sur ce, je pense qu'il m'appartient désormais de déclarer la séance levée.

(La séance est levée.)